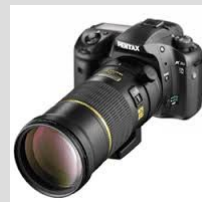




FOCUS



J u i n 2 0 1 8

6 / 2 0 1 8

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

La cour des comptes : le bras armé du gouvernement contre la DGFIP ET SES AGENTS !



A la DGFIP, les vagues de suppressions d'emplois se sont succédées ces dernières années : plus de **20 000** depuis la fusion. D'autres sont d'ores et déjà annoncées à l'échéance de 2022.

50 000 sont ainsi prévues pour la Fonction publique d'État.

La DGFIP, devenue principale contributrice de ces suppressions, voit ses structures et services fortement impactés dans leur fonctionnement, alors que les conditions de travail des agents ne cessent de se dégrader.

Pour tenter de résister face aux attaques contre le réseau, la DGFIP fusionne, regroupe, concentre, afin d'espérer pouvoir continuer à assurer ses missions de service public du mieux possible.

Mais toutes ces coupes franches dans les effectifs et dans les implantations des structures ne sont pas encore suffisantes pour certains...



Dans un rapport rendu public tout dernièrement, la Cour des comptes appelle la DGFIP à «accélérer sa transformation» par un resserrement radical de son réseau, l'actuelle organisation ne permettant pas selon elle l'accomplissement attendu des missions.

Oubliant au passage d'évoquer les restructurations et suppressions massives d'emplois infligées à la DGFIP depuis 10 ans, la Cour des comptes au travers d'une vision totalement hors sol du service public, recommande entre autres propositions, le tout numérique pour les missions de la DGFIP et notamment celles en lien avec les contribuables.

De plus, non contente de se livrer à la démolition en règle de notre Administration, l'institution stigmatise aussi les agents qui seraient bénéficiaires de nombreux avantages et primes...(sic)

FO condamne avec force cette manœuvre de désinformation partisane, qui étonnamment survient dans un calendrier où le gouvernement s'apprête à rendre public ses arbitrages dans le cadre du programme «Action Publique 2022 »...



Pour information, le site de l'institution de la rue de Cambon, nous apprend qu'au sommet de sa hiérarchie, la rémunération mensuelle nette du Premier président est de l'ordre de 14500 euros...

Didier Migaud, premier président de l'institution, émarge donc à 14500 euros nets par mois !!!

Quant aux 805 collaborateurs, magistrats de la Cour des comptes, leurs émoluments mensuels nets oscillent entre 4200 et 9250 euros !!

Confrontés à des conditions de travail toujours plus difficiles et à la baisse de leur pouvoir d'achat, voilà des niveaux de rémunérations qui ne manqueront pas d'interpeller les agents de la DGFIP !!